

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2020-12-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 16 h 30 le 7 décembre 2020 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020
5. Période de questions
6. Adoption du règlement 2020-07 zonage
7. Avis de motion règlement 2021-01 taux de taxes
8. Dépôt du projet de règlement 2021-01 taux de taxes
9. Budget de la Régie des eaux Massawippi
10. Budget de la Régie incendie Memphrémagog Est
11. Dissolution de la Régie incendie
12. PIIA - 96 rue des Méandres
13. PIIA - 172 rue du Plateau
14. PIIA - 145 rue des Méandres
15. Entente de délégation à la MRC - matières recyclables
16. Entente SPA de l'Estrie 2021-2025
17. Scellement de fissures de pavage
18. Fondation de l'Hôpital Memphrémagog
19. Fonds parcs & terrains de jeux
20. Fonds carrières & sablières
21. Résolutions 20-06-01.09 & 20-06-01.10 - camion déneigement
22. Résolution 20-05-04.11 - niveleuse
23. Affectation au surplus réservé COVID-19
24. Affectation de surplus réservé travaux urgents
25. Autorisation de travaux d'installation septique privée
26. Bleu Massawippi – lettre d'appui moral
27. Adoption des comptes à payer
28. Correspondance
29. Divers
30. Clôture de la séance

20-12-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 17 h 07 et déclare la séance ouverte.

20-12-07.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 7 décembre 2020 par visioconférence;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et son renouvellement par le décret 1272-2020 en date du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établie par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 2 novembre 2020 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.05

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-12-07.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-07 ZONAGE

ATTENDU QU'avis de motion du *Règlement 2020-07 modifiant le règlement de zonage 2000-08* a été donné lors de la séance du 5 octobre 2020 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU la consultation publique écrite tenue du 14 au 29 octobre 2020, en conformité avec les recommandations ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le deuxième projet du *Règlement 2020-07 modifiant le règlement de zonage 2000-08* a été adopté le 2 novembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le *Règlement 2020-07 modifiant le règlement de zonage 2000-08*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.07

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-01 TAUX DE TAXES

Avis de motion est donné par Vincent Fontaine que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement n°2021-01 décrétant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2021*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

20-12-07.08

DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2021-01 TAUX DE TAXES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Vincent Fontaine dépose le projet de *Règlement n° 2021-01 décrétant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2021*.

20-12-07.09

BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE la RIEM a préparé un budget de 957 789 \$ pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2021 de la RIEM, budget de 957 789 \$ représentant une quote-part de 92 218 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.10

BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (*Régie de l'Est*);

ATTENDU QUE la *Régie de l'Est* a préparé un budget de 1 518 425 \$ pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2021 de la *Régie de l'Est*, budget de 1 518 425 \$ représentant une quote-part de 187 734 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley;

D'AUTORISER la dépense en 2021, en plus de la quote-part, de 10 500 \$ pour le service de prévention incendie *Régie de l'Est*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.11

DISSOLUTION DE LA RÉGIE INCENDIE

ATTENDU la création de la nouvelle Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est dont les municipalités du Canton de Hatley et du village de North Hatley sont membres;

ATTENDU le transfert de l'ensemble des actifs de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies du Village de North Hatley et du Canton de Hatley à la nouvelle Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la dissolution de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies du village de North Hatley et du Canton de Hatley et le partage de son actif et son passif entre les parties, tel que le prévoit l'entente initiale signée le 10 mars 2010 à l'article 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.12

PIIA - 96 RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 96, rue des Méandres, lot 4 775 217;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QUE les modifications apportées aux plans sont à la satisfaction du comité consultatif en urbanisme et que le comité recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet de construction situé au 96, rue des Méandres, lot 4 775 217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.13

PIIA - 172 RUE DU PLATEAU

ATTENDU QU'une demande de permis d'agrandissement pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 172, rue du Plateau, lot 4 982 040;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a demandé certaines modifications au plan proposé et recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet d'agrandissement au 172, rue du Plateau, lot 4 982 040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.14

PIIA – 145 RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 145, rue des Méandres, lot 4 775 204;

ATTENDU QUE le dossier a déjà été accepté par la municipalité, mais que le propriétaire propose une modification au plan;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet de construction au 145, rue des Méandres, lot 4 775 204.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.15

ENTENTE DE DÉLÉGATION À LA MRC - MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente en vertu de laquelle elle a délégué à la MRC de Memphrémagog le pouvoir d'établir et d'exploiter un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou de confier ces fonctions à toute autre personne (ci-après : entente de délégation);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette entente de délégation;

ATTENDU QU'un texte d'une entente modifiant l'entente de délégation a été présenté en projet au cours de la séance du conseil de la MRC tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité considère opportun d'adopter des modifications à l'entente de délégation;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'APPROUVER l'entente modifiant l'entente de délégation;

D'EXPRIMER à la MRC son intérêt de conclure l'entente modifiant l'entente de délégation dont le texte est identique au projet présenté au conseil de la MRC;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente modifiant l'entente de délégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.16

ENTENTE SPA DE L'ESTRIE 2021-2025

ATTENDU QUE le contrat de service de la Société protectrice des animaux de l'Estrie est à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'une nouvelle entente est requise afin de poursuivre les services offerts pour une période de (5) ans;

ATTENDU QUE le taux par habitant passera de 3,33 \$ en 2020 aux taux suivants :

2021	2022	2023	2024	2025
3,47 \$	3,61 \$	3,79 \$	3,98 \$	4,15 \$

ATTENDU QUE le taux augmente jusqu'en 2025 afin d'atteindre le même niveau, en 2025, que celui de la Ville de Sherbrooke, partenaire principal de la SPA de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la nouvelle entente avec la SPA de l'Estrie pour une période de (5) ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec SPA de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.17

SCELLEMENT DE FISSURES DE PAVAGE

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat pour le scellement de fissures de pavage par la résolution 20-10-05.13 au plus bas soumissionnaire soit 1,30 \$ du mètre linéaire;

ATTENDU QUE le nombre de mètres linéaires, sous-estimé dans ce cas, avait été difficile à estimer sans un calcul exhaustif des fissures individuelles;

ATTENDU QUE la facture est basée sur le nombre réel de mètres linéaires scellés;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture de Scellement de fissures Sévigny à 24 778 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.18

FONDATION DE L'HÔPITAL MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU la demande d'appui de la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog pour les années 2021-2023;

ATTENDU QUE la Fondation permet, entre autres, d'assurer la pérennité des soins et services de santé de proximité pour les citoyens du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'AUTORISER un don annuel de 800 \$ par année à la Fondation de l'Hôpital de Memphrémagog, pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.19

FONDS PARCS ET TERRAIN DE JEUX

ATTENDU QU'un montant de 50 000 \$ était prévu au budget 2020 au fonds de parcs et terrains de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert de 34 800 \$ du fonds parcs et terrains de jeux pour le sentier piétonnier et cyclable de la rue Belvédère sud ainsi que les poubelles de parcs;

DE RETOURNER les dépenses non réalisées au cours de l'exercice 2020 au fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

20-12-07.20

FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie de redevances des carrières et sablières sur son territoire;

ATTENDU QU'un montant de 300 000 \$ était prévu au budget 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert de 100 000 \$ du fonds réservé carrières et sablières pour les dépenses en voirie locale;

DE RETOURNER les dépenses non réalisées au cours de l'exercice 2020 au fonds réservé carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.21

RÉSOLUTIONS 20-06-01.09 & 20-06-01.10 - CAMION DÉNEIGEMENT

ATTENDU la résolution 20-06-01.09 autorisant l'achat d'un camion 10 roues usagé;

ATTENDU la résolution 20-06-01.10 autorisant l'achat d'équipements de déneigement pour le camion 10 roues usagé;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'AUTORISER le financement du camion et des équipements de déneigement à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.22

RÉSOLUTION 20-05-04.11 - NIVELEUSE

ATTENDU la résolution 20-05-04-11 autorisant le financement de l'achat de la niveleuse par le fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat comptant de la niveleuse et d'affecter la dépense au poste de nivelage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.23

AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ COVID-19

ATTENDU l'aide financière de 142 360 \$ du gouvernement du Québec reçu dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances municipales;

ATTENDU QUE la municipalité sera toujours en contexte de pandémie en 2021 et que cette aide risque de ne pas être récurrente;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le transfert d'une partie de cette aide, soit 76 640 \$ affecté au surplus réservé pour la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

20-12-07.24

AFFECTATION DE SURPLUS RÉSERVÉ - TRAVAUX URGENTS

ATTENDU le budget de 45 000 \$ en 2020 pour travaux urgents de voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le transfert de la partie non utilisée de ce budget, soit 37 645 \$, au surplus réservé pour travaux urgents de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.25

AUTORISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION SEPTIQUE PRIVÉE

ATTENDU QU'une inspection visuelle et photographique le 19 juillet 2018 a permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2 r.8)* sur l'immeuble situé sur le chemin de Hatley Centre, lot 4029555, matricule 8913 19 6351;

ATTENDU QU'un avis de non-conformité de l'installation septique a été transmis au propriétaire de cet immeuble par courrier en date du 24 octobre 2019 et du 8 octobre 2020;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur du délai imparti, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme ou de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.C-47.1)* autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hatley avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin de Hatley Centre, lot 4029555, matricule 8913 19 6351, qu'il doit transmettre une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, et ce, avant le 31 mars 2021;

QU'à défaut, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais;

QUE le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située sur le chemin de Hatley Centre, lot 4029555, matricule 8913 19 6351, en compagnie de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire;

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hatley avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin de Hatley Centre, lot 4029555, matricule 8913 19 6351, que les travaux de remplacement de l'installation septique doivent être réalisés au plus tard le 21 mai 2021;

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais;

QUE ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située sur le chemin de Hatley Centre, lot 4029555, matricule 8913 19 6351, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire;

QUE le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.26

BLEU MASSAWIPPI – LETTRE D'APPUI MORAL

ATTENDU la demande de Bleu Massawippi de fournir une lettre d'appui moral à deux projets soumis dans le cadre du *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* :

- Empêchons l'envahissement du lac Massawippi
- Appel à l'aide des ruisseaux tributaires du lac Massawippi

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'appui moral pour chacun de ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.27

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	32 182,21 \$
Chèques fournisseurs 202000981 à 202001126	318 752,09 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 8 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-07.28

CORRESPONDANCE

20-12-07.29

DIVERS

20-12-07.30

CLÔTURE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 17 h 42

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale